

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M23-0029240

18091

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :	1257	Société :
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné[e]	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : BOURICH Mohamed		
Date de naissance : 15-08-1950		
Adresse : Lot Haj Fateh Rue 4 N°15 onfia OAS		
Tél. 0520 583920	Total des frais engagés : 1009,00	Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. Asmae MEZIATI Médecine Générale 274, Lotissement Haj Fateh Lissasfa - Casablanca Tél : 05 22 93 29 63 INPE : 091194779	
Date de consultation :	05/10/2023	
Nom et prénom du malade :	BOURICH Mohamed	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	M. progr. env	
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 24/10/2023
Signature de l'adhérent[e] :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2023	C		200,00 DH	Dr. ASMAE MEZIAT Médecine Générale 274, Lotissement Haj FATEL Lissasfa - Casablanca Tél : 05 22 93 29 55 Fax : 09 11 94 77 70

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAJ FATEL DRAÏTA CASABLANCA	11 Oct 2023	490,00 DH INPI092019960

ANALYSES RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
HOPITAL UNIVERSITAIRE ALIFA HOPITAL UNIVERSITAIRE ALIFA	11/10/2023	310,00	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le : 05/10/2023

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale

Lot: 313
EXP: 05-2025
PPV (Dhs): 98,00

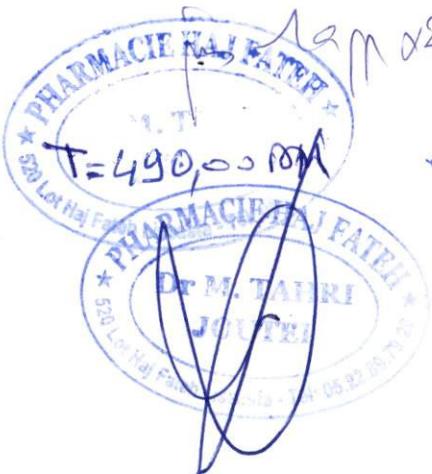
$$98,00 \times 5 = 490,00$$

Blister 10
Napp 10

SV

x 03 seuil

x 02 més



11 Octo 2023

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
274, Lissasfa - Casablanca
Tél : 05.22.93.29.63
INPE : 991194779

274, مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة

274, Lissasfa - Casablanca (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa

GSM : 06.61.62.22.61 - المحمول : Tél : 05.22.93.29.63

Docteur Asmae MEZIATI

الدكتورة أسماء المزياتي

Médecine Générale

الطب العام

Echographie

التخطيط بالصدى

Casablanca, le : 05/10/2023

Dr
Boumiche
Medecine

Jawia sur
=
FW

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
HÔPITAL CHEIKH KHALIFÉ

Dr. Asmae MEZIATI
274 Lotissement Haj Fateh
Lissasfa Casablanca
Tél : 05.22.93.29.53
INFA : 05.22.93.194719

274. مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة
274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa
الهاتف : 06.61.62.22.61 - Tél : 05.22.93.29.63
GSM : 05.22.93.29.53



Biochimie - Immunologie - Hématologie - Microbiologie - Anatomie pathologique

Identifiant du patient : 171005204849RA

Date de naissance : 20/08/1963

Sexe : F

Date de l'examen : 10/10/2023

Prélevé le : 10/10/2023 à 10:05

Édité le : 12/10/2023 à 18:13

Mme CHaabane EP BOURICH KHADIJA

Dossier N° : 23102415K

Service : EXTERNE



Réf Anapath : 2310C38

Renseignements cliniques : frottis cervico-vaginal

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Frottis cervico-utérin

- Frottis réalisé en milieu liquide

L'examen cytologique est de qualité satisfaisante. La desquamation cellulaire est importante, faite de cellules malpighiennes à prédominance intermédiaires et parabasale, souvent isolées ou groupées en amas de taille variable. Il n'y a pas été vu d'anomalie cytonucléaire. On décrit également des cellules endocervicales régulières, tantôt intactes tantôt lysées, avec métaplasie malpighienne en voie de maturation. Le fond abrite des lymphocytes, des noyaux nus ainsi que des polynucléaires, avec une flore riche à Doderlein.

Conclusion :

- Frottis pré-atrophique .
- Négatif pour une lésion intra-épithéliale ou maligne (Bethesda 2014).

Le 12/10/2023 à 18:13
Signature
Dr. Ech-charif soumaya

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
HÔPITAL CHEIKH KHALIFA

1 / 1

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.



HÔPITAL UNIVERSITAIRE
INTERNATIONAL CHEIKH KHALIFA
HUICK

Date : 12/10/2023

Quittance - Paiement espèces

0817215

IPP :

N° D'admission : 93.28933M Montant : 319 MB

Patient : CHABAB BOURADA KMANJA

Payé par :



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° : 141198 / 2023 du 10/10/2023

Nom patient	CHAABANE EP BOURICH KHADIJA	Entrée	10/10/2023
	PAYANTS	Sortie	10/10/2023

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
EXAMENS ANAPATH	1,00	P0000	319,00	319,00
Total Clinique				319,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :	Total	319,00
TROIS CENT DIX-NEUF DIRHAMS		

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
HÔPITAL CHEIKH KHALIFA